



Challenge U11

*Vous avez été désigné par la Commission jeunes et Technique pour accueillir un centre du
3^{ème} Tour des Challenges U.11 qui se dérouleront
le SAMEDI 24 MARS 2018*

*Vous trouverez ci-joint la répartition des équipes, le règlement du 3^{ème} tour, ainsi que tous les documents liés à
l'organisation des rencontres et qui seront à retourner au District après la date du 3^{ème} tour :*

Tableau des rencontres - Fiche bilan - Feuilles d'effectif



Dossier club d'accueil





3^{ème} TOUR DES CHALLENGES U.11

SAMEDI 24 MARS 2018

Le début du rassemblement est fixé à 14 h 00.



REGLEMENT

Art 1 : *Toutes les équipes ont été réparties par le Bureau de la Commission Jeunes et Technique en poules de 3 ou 4 équipes. Dans chaque poule, formule « championnat » ; toutes les équipes doivent se rencontrer.*

Art 2 : *Pas plus de 3 joueurs ayant effectué le tour précédent avec l'équipe supérieure ne peuvent jouer avec l'équipe inférieure. Dans le cas inverse, l'équipe pourra être disqualifiée.*

Art 3 : *Durée des matchs : Poule de 3 équipes : 1 x 25 minutes.
Poule de 4 équipes : 3 x 16 minutes.*

Art 4 : *Attribution des points : Victoire : 4 points - Défaite : 1 point - Match Nul : 2 points.*

Art 5 : *En cas d'égalité à la fin des matchs de poules, c'est l'épreuve de jonglerie qui départagera les équipes (addition des 8 meilleurs qui ont réalisé le meilleur total).*

Art 6 : **EPREUVE DE JONGLERIE**

Toutes les équipes doivent effectuer une épreuve de jonglerie avant le début des rencontres, les objectifs sont identiques à ceux prévus sur les rencontres de championnat lors du défi jonglages :

Challenge Départemental : 40 jonglages « pied forts » et 20 jonglages « tête ».

Challenge des Educateurs et Challenge des Espoirs : 30 jonglages « pied forts » et 10 jonglages « tête ».

- *Départ du ballon à la main pour les jonglages « tête » et au pied pour les jonglages « pied ».*
- *2 essais par joueur*
- *Les surfaces de rattrapage sont autorisées mais non comptabilisées*

Art 7 : **Qualification**

Challenge Départemental : les 1^{ers} de chaque poule (soit 8 équipes) se qualifient pour la finale du Challenge Départemental qui se déroulera le Samedi 26 Mai 2018(à Chanceaux sur Choisille). Les autres équipes seront éliminées.

Challenge des Educateurs : les 1^{ers} de chaque poule (soit 8 équipes) se qualifient pour la finale du Challenge Educateurs qui se déroulera le Samedi 26 Mai 2018(à Chanceaux sur Choisille). Les autres équipes seront éliminées.

Challenge des Espoirs : les 1^{ers} de chaque poule (soit 7 équipes) et le meilleur second aux jongleries se qualifient pour la finale du Challenge des Espoirs qui se déroulera le Samedi 26 Mai 2018(à Chanceaux sur Choisille). Les autres équipes seront éliminées.

Art 8 : *Le règlement est celui du Foot à 8. Tout litige non prévu par le règlement sera examiné par le Bureau de la Commission Jeunes et Technique.*

Art 9 : *En cas d'arrêté municipal, le club recevant à la charge de contacter les autres équipes afin de les informer et de trouver un terrain de repli. Dans l'impossibilité de trouver un terrain de repli, les rencontres seront reportées à une date ultérieure.*

**La commission Jeunes et
Technique du District**